



Le Petit Antagnacais

Journal municipal de la commune d'Antagnac n°1-2024

Le mot du Maire

Chères Antagnacaises, chers Antagnacais,

2023 a laissé la place à 2024 et ce fut un réel plaisir pour nous de vous retrouver lors des traditionnels vœux à la population le 6 janvier dernier. L'occasion pour moi de faire le bilan de l'année passée, une année riche en évènements et en émotion.

L'année précédente a rempli toutes ses promesses avec encore une fois de très belles manifestations. Je pense notamment aux marchés de producteurs, qui rassemblent à chaque édition entre 400 et 450 personnes, au passage de l'épreuve vélo du triathlon des cadets de Gascogne, auquel s'est ajoutée cette année à la même date la fête des associations, qui sera reconduite et pour laquelle nous nous félicitons du succès. C'est aussi d'autres dates et évènements en partenariat avec les associations communales ou du territoire : la fête de la musique organisée par Music'All, la fête des écoles par l'association des parents d'élèves, la fête du village par le comité des fêtes, le cinéma en plein air avec le cinéma l'Odyssée de Casteljaloux, Nous vous remercions d'ailleurs d'y avoir répondu présent !

Nous souhaitons aussi la bienvenue à deux nouvelles entreprises sur notre commune, la boutique Victor et Léa, installée depuis le mois de septembre et Florent Ory, nouvellement installé avec son frère à son compte. Vous aurez l'occasion de les découvrir dans ce bulletin.

L'année 2024 sera synonyme de grands travaux avec notamment le début de la construction de la micro-crèche et d'importants travaux de voirie.

Enfin, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite à vous et votre famille une très bonne année 2024. Prenez soin de vous et à très bientôt. Bonne lecture.

Votre Maire, Jérémie Bezos

La mairie et vous

L'actualité et les décisions de la municipalité p.1

La vie du village

L'école, les évènements, rétrospective p.3

A vos côtés

Parole à vos commerçants et à vos associations p.5

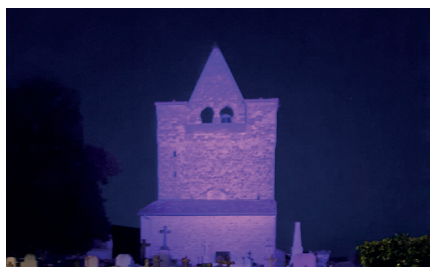
A vous de jouer

Une pause détente p.7

La mairie et vous Opération Octobre rose

Pour la première fois, la mairie d'Antagnac a décidé de participer à l'opération Octobre rose. Il s'agit d'une campagne annuelle de communication pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et récolter des fonds pour la recherche. Cette campagne a lieu du 1^{er} au 30 octobre. Son symbole est le ruban rose.

Plusieurs volontaires bénévoles ont ainsi réalisé des écharpes de couleur rose, accrochées ensuite sur la haie de la place du foirail. Une marche a été organisée le dimanche 15 octobre permettant de récolter des dons. Les enfants de l'école maternelle ont participé en réalisant des marque-pages, qui ont ensuite été vendus.



De plus, durant cette période, tous les bâtiments publics de la commune ont été éclairés en rose. Le montant des dons récoltés pour cette première opération s'élève à 546,50 €, somme reversée à l'institut Bergonié de Bordeaux. Merci à tous pour votre participation !

Calendrier de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)

La mise en place de la taxation incitative arrive à grand pas et il est important de rappeler à tout le monde les dates clés sur le nouveau projet «Déchets» :

- Conformément à la réglementation, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous à partir du 1^{er} janvier 2024.
- Dès l'été prochain, vos points de collecte dédiés aux ordures ménagères ultimes (tout ce qui ne va pas au tri) seront en service. La fréquence de la collecte à domicile sera alors réduite de moitié.
- A partir de 2025, l'ensemble des déchets seront collectés uniquement en point d'apport. L'année test de la tarification incitative sera alors lancée. Les dépôts d'ordures ménagères en point d'apport seront comptabilisés mais non facturés.
- En 2026, sur l'avis de taxe foncière, la colonne Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'évolue pas ; ce ne sera qu'en 2027 que le premier relevé des dépôts apparaîtra.



Dispositif participation citoyenne



Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance. Ce dispositif se traduit par la conclusion d'un protocole d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au procureur de la République.

L'objectif est de développer auprès des habitants d'une commune une culture de la prévention de la délinquance, favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population, améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Une réunion publique a été organisée le samedi 20 janvier dernier à la salle des fêtes d'Antagnac pour présenter le dispositif.

La mairie et vous Travaux réalisés et à venir

Concernant la voirie, le département de Lot-et-Garonne a planifié la réfection de la rue Armand Fallières (D655) dans la partie du bourg fin du premier semestre 2024. Après l'essai d'une écluse visant à faire ralentir la circulation depuis l'entrée du village (côté Grignols), la mairie travaille avec les services du département afin de trouver la solution la mieux adaptée. Une réfection sur d'autres portions de la route D655 est projetée pour 2026.

Pour la salle des fêtes, la chambre froide a enfin été changée pour deux armoires froides. Le nouveau piano de cuisson sera installé prochainement.

Plusieurs travaux d'électricité ont été réalisés une nouvelle fois par Jean-Baptiste, que nous remercions pour son aide (décorations de Noël, éclairage permanent de la façade de la mairie en LED, éclairage des bâtiments communaux lors d'Octobre rose). Une partie des radiateurs des logements communaux a aussi été changée.

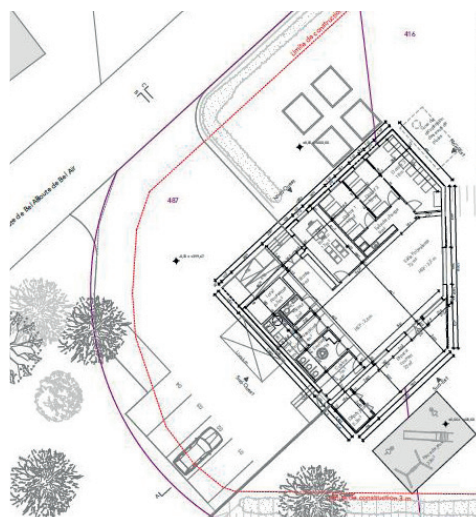
La procédure de reprise des concessions au cimetière en état d'abandon a été effectuée. Pour rappel, pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon.

Ainsi, c'est près d'une quarantaine de tombes qui pourront faire l'objet d'une reprise dans les années à venir.

Monsieur Bordessoule, notre prestataire qui faisait l'entretien des voiries et chemins communaux sera changé en 2024 du fait de son départ en retraite. Nous en profitons pour le remercier et lui souhaiter une bonne retraite bien méritée.

Enfin, le projet micro-crèche avance bien. Comme nous l'évoquions lors du premier numéro de l'année 2023, la création de cette structure petite enfance est travaillée dans le cadre d'un partenariat avec l'ADMR et permettra à terme d'accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans. Les subventions ont été demandées à l'état (DETR), la CAF (montant avoisinant les 270 000€), l'Europe (dossier en cours avec les services de la communauté des communes) et la MSA. Le conseil municipal du 16 janvier dernier a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet de Madame Cypière, originaire de Villeneuve-sur-Lot.



La loi APER - explications et décisions

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des zones d'accélération pour l'installation d'énergies renouvelables. Qu'ils soient ou non inscrits dans une zone d'accélération, les projets d'installation font l'objet d'une instruction. Par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2023, le conseil municipal d'Antagnac s'est positionné sur le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux, à savoir : l'école maternelle, la mairie, les logements communaux et la salle des fêtes. Le nouveau bâtiment de la micro-crèche dont les travaux commenceront cette année prévoit dans sa conception une couverture photovoltaïque permettant ainsi l'autoconsommation.



Néanmoins, le conseil municipal n'a pas jugé judicieux de définir d'autres zones sur le territoire communal, d'une part du fait que certaines énergies sont incompatibles avec le territoire et d'autre part par l'impact négatif sur le paysage communal. Cette décision a fait l'objet d'une réunion publique qui s'est tenue le samedi 2 décembre à la salle des fêtes d'Antagnac, réunissant une vingtaine de personnes. Un registre a été ouvert en mairie jusqu'au 31 décembre 2023 afin de recueillir les remarques ou les demandes des habitants à ce sujet. Aucune doléance n'a été enregistrée.

La vie du village

Manifestations du second semestre 2023

Cette année encore l'été a été bien rempli sur la commune ! Deux marchés de producteurs, dont un fortement perturbé par les intempéries, une soirée cinéma, puis le retour en septembre du passage du triathlon des Cadets de Gascogne. L'occasion pour la municipalité d'organiser le même jour la toute première fête des associations qui a connu un vif succès, avec la participation du Trio de Cougouze, du Club Canin Antagnacais, de Music'All, du Fusil Antagnacais et du Moto club.

La journée citoyenne a été elle aussi reconduite. Cette année la mairie a étendu le dispositif sur l'ensemble des abords des routes départementales. Malgré une quantité de déchets ramassée encore importante, nous pouvons quand même dire que la situation sur les routes communales et les chemins s'est nettement améliorée.

Une première aussi : l'organisation le 16 novembre dernier de la soirée Beaujolais par le Lions club de Casteljalous qui a réuni près de 200 personnes à la salle des fêtes et dont tous les bénéficiaires ont été versés à l'AFM Téléthon.

A l'approche des fêtes de fin d'année, la mairie en partenariat avec l'association des parents d'élèves a organisé le traditionnel marché de Noël. Une quinzaine d'artisans et producteurs étaient réunis dans la salle des fêtes.

Enfin nous vous annonçons le retour du marché bimensuel du jeudi dès le mois de mai !



Les cérémonies

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée cette année en présence de la réserve de la gendarmerie de Sainte Bazeille et de l'association du souvenir français de Marmande.

Une cinquantaine de personnes étaient réunies pour rendre hommage aux soldats d'Antagnac morts pour la patrie lors du premier conflit mondial. Maxence a lu le message de l'UFAC avant que Monsieur le Maire prononce le discours du ministre. Les enfants de l'école d'Antagnac avaient préparé une chanson dans le cadre des TAP ainsi qu'un drapeau avec Cécile et Sylvie. Les bleuets proposés à la vente ont été eux aussi réalisés par les enfants de l'école.



Nathalie, Célia et Jean Baptiste se sont chargés de la musique et nous les en remercions.

La cérémonie en hommage aux victimes du terrorisme aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 18h devant la salle des fêtes.

Etat-civil



Naissance :

MURY Timéo



Décès :

VIGNEAU Henri Jean

LYONNAZ Jean-Pierre : Nous tenons à rendre un dernier hommage à Jean-Pierre, conseiller municipal en 2001, puis en 2014 et enfin en 2020 premier adjoint au Maire. Nous garderons de toi, une présence, celle d'un homme éclairé, d'une insatiable curiosité, avec une soif d'apprendre, de comprendre et de transmettre.



Mariage :

PONS Jean Philippe et INQUÉ Maiko

La vie du village

L'école - retour sur les TAP

Nous avons commencé cette rentrée 2023 avec une décoration des portemanteaux.

Cette année nous avons mené une importante opération pour Octobre rose avec la création de marque-pages que nous nous avons mis à la vente. Des nœuds à accrocher devant l'école ont aussi été réalisés pour montrer notre soutien à cette cause.

Nous avons poursuivi le 11 novembre avec la création d'un drapeau et d'un petit chant avec les enfants. Après les vacances de Toussaint, nous avons commencé les décorations de Noël, dont la majorité était à la vente au moment du marché qui s'est tenu le 9 décembre dernier.

Au mois de janvier, nous commençons par les couronnes à l'occasion de la galette des rois et nous poursuivons un nouveau projet avec Sébastien pour le carnaval. Puis il y aura Pâques, les fêtes des mères et pères ! De beaux projets en perspective !



Les agents des TAP remercient l'ensemble des parents et grands-parents pour leur participation et nous vous souhaitons une excellente année 2024 !

L'association des parents d'élèves

Grâce à vous, nos « Opérations Noël » (vente de chocolats, animation du marché de Noël en partenariat avec la mairie d'Antagnac) ont été un vif succès et nous vous en remercions ! Ce dernier a été une vraie réussite, avec la participation des enfants du RPI qui ont interprété des chants de Noël en compagnie de Sébastien et l'organisation du concours du plus beau pull de Noël.

Avant les vacances, nous avons offert aux enfants le traditionnel goûter, auquel le Père-Noël était bien entendu invité. L'APE a aussi financé l'achat de cadeaux pour chaque école.



Une nouvelle année commence et les membres de l'association ne manquent pas d'idées :

- organisation du carnaval
- prévision d'un vide grenier aux beaux jours
- Kermesse des écoles

Toujours en vue de financer les projets scolaires des écoles, nous espérons vous retrouver nombreux en 2024 ! L'ensemble du bureau de l'APE vous souhaite ses meilleurs vœux pour une nouvelle année que nous espérons exceptionnelle !

ape.antagnac.ruffiac.saintmart@gmail.com

A vos côtés

La parole aux associations

Le Trio de Cougouze

L'assemblée générale du club s'est tenue le jeudi 11 janvier dernier. Avec près de 90 adhérents, le club se porte bien et l'année 2024 sera l'occasion de renouer avec les excursions !



Le club peut compter sur le soutien des trois municipalités : Antagnac, Poussignac et Ruffiac. L'assemblée s'est terminée par le traditionnel repas à la salle des fêtes d'Antagnac dans une ambiance chaleureuse. Nous vous rappelons que les lotos ont lieu les 1^{er} jeudi du mois et les deux belotes les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi.



Le fusil antagnacais

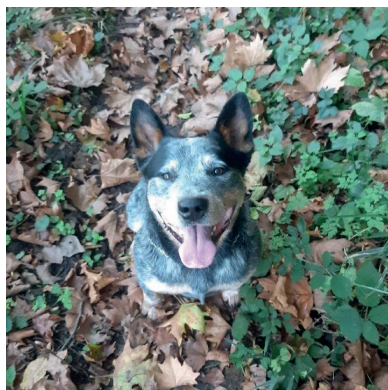
L'association de chasse a depuis l'automne dernier un nouveau bureau sous la présidence de Jean Pierre Mias. La première animation a eu lieu le 2 septembre dernier, lors de la journée des associations. La société de chasse s'était engagée à faire le repas pour l'occasion. 101 repas ont été servis, ce fut une superbe journée à reconduire ! Tout se passe très bien et le bureau vous informe que

le traditionnel repas des chasseurs aura lieu le 3 mars prochain (plus d'informations à venir via le fil citoyen de la mairie). Nous vous rappelons l'obligation légale de déclaration des armes dans le SIA (Système d'Information sur les Armes). Tout devra être enregistré au 1^{er} janvier 2025.

Le moto club antagnacais

Le moto club compte 45 licenciés cette année. Les entraînements continuent tous les 15 jours et la piste est refaite la semaine suivante. Nous avons des pilotes engagés pour le championnat de France sable et le championnat d'endurance terre. Pour cette année nous souhaitons reproposer les repas du midi les jours d'entraînement. L'équipe du moto club est toujours ouverte à de nouveaux membres actifs pour bien débuter cette nouvelle année 2024.

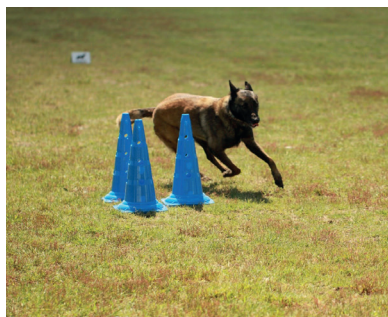
Le Club d'Education Canine d'Antagnac (C.E.C.A.)



L'année 2023 a été une année riche en événements pour le club d'éducation canine d'Antagnac (CECA).

Après un très beau concours d'obéissance organisé en avril, le CEC Antagnac a participé à la journée des associations organisée par la mairie le 2 septembre dernier. Le CEC Antagnac a, lors de cette belle journée, présenté ses activités avec des démonstrations d'obéissance et de monioring, avec, entre autres, des exercices de sauts, de garde d'objets et de défense du maître. Le club a également été un point d'accueil café.

En décembre, afin de contribuer au téléthon, le CEC Antagnac a reversé l'équivalent des cours donnés sur 3 journées en décembre, soit 70€.



Cette année, le club compte de nombreuses réussites aux examens ainsi qu'en concours. Pas moins de 13 CSAU (Certificat de Sociabilité et d'aptitude à l'Utilisation) réussis, 2 brevets d'obéissance obtenus avec la mention excellent et de nombreux podiums lors des concours d'obéissances organisés dans la région. Actuellement, le club compte 8 chiens en équipe d'obéissance et une équipe de monioring est en cours de création.

Le Club d'Education Canine d'Antagnac vous donne rendez-vous le 13 et 14 avril 2024 pour son prochain concours d'obéissance, bonne ambiance garantie avec buvette et restauration.

Internet : <https://clubcaninantagnac.jimdofree.com/>

Facebook : [Club d'Éducation Canine d'ANTAGNAC](#)

Mail : clubcaninantagnac@gmail.com

L'ensemble des associations antagnacaises vous souhaitent une excellente année 2024 !

A vos côtés SARL C.E.C

La société SARL C.E.C (Capsuler Etiqueter Cartonner) est une entreprise familiale créée en septembre 2023 et dirigée par les frères Jody et Florent ORY. Basée à ANTAGNAC, elle propose des services directement chez les clients dans toute la région d'Aquitaine. Ses principaux clients sont des viticulteurs, des négociants en vin, des producteurs d'huile, de bière, de parfum et de plats cuisinés.

Les prestations offertes par la SARL C.E.C comprennent l'habillage de bouteilles et le conditionnement, notamment la pose de capsules, d'étiquettes, de contre-étiquettes, de médailles, de stickers adhésifs et leur mise en carton ou en caisse en bois. L'entreprise propose également l'enlèvement et le décollage d'étiquettes sur tous types de supports grâce à un produit alimentaire. Elle est équipée d'un pistolet d'air comprimé et d'une pompe pour le débouchage des bouteilles au vu d'un retraitement œnologique. De plus, elle propose la location de machines pour la mise en Bag In Box, avec la fourniture d'un filtre à membrane, d'une pompe et d'une scotcheuse.



Actuellement, l'entreprise se concentre sur un projet qui leur tient à cœur axé sur le «réemploi des bouteilles». Dans ce contexte, elle explore différentes machines mobiles permettant le nettoyage intérieur des bouteilles. L'objectif est de garantir une bouteille propre sans présence de bactéries, grâce à des analyses effectuées par un laboratoire.

Vous pouvez retrouver la SARL C.E.C sur les réseaux sociaux ainsi que sur leur site internet :

Téléphone : [07.88.04.05.15](tel:07.88.04.05.15) www.capsuleretiquetercartonner.com

Victor et Léa

La boutique Victor et Léa est implantée à Antagnac depuis le 5 septembre 2023. Aude et Stéphanie se sont lancées dans l'aventure du fait de leur souci du gaspillage que l'on trouve dans le domaine des vêtements et de la baisse du pouvoir d'achat de la population.

La boutique est spécialisée dans le déstockage de vêtements hommes, femmes, enfants, neufs et d'occasion et de toutes marques (Nike, Adidas, Tape à l'œil, Camaïeu, Okaïdi etc).

Vous trouverez un espace accueillant et chaleureux et des vêtements à petit prix ! La boutique est ouverte le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Téléphone : [09.81.83.72.16](tel:09.81.83.72.16) victoretleaboutique@gmail.com

Du côté des entreprises

A vous de jouer

Une petite pause détente pour les grands et les petits



Informations utiles

Mairie d'Antagnac

05.53.93.08.23
antagnac.mairie@orange.fr

Lundi et jeudi : 9h00-12h00
Mardi : 13h30-19h00
Vendredi 9h00-14h30

Communauté des communes

05.53.83.65.60

Du lundi au jeudi :
9h00-12h30 et 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h30

Déchetterie

Elle est gratuite pour les particuliers. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 05.53.83.34.27.

Horaires d'ouverture :

Lundi, Vendredi et Samedi : 9h00-12h00
et 14h00-17h00
Mardi et Mercredi : 14h00-17h00
Jeudi : 9h00-12h00

L'accès des véhicules se fait 15min avant l'heure de fermeture.

Le Petit Antagnacais sur votre ordinateur

Afin de recevoir votre journal en version numérique et gratuite, vous pouvez communiquer votre mail à la mairie d'Antagnac.

